

N° 19

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour
1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME IV

ARMÉES

Section Air.

Par M. Jacques SOUFFLET,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, *président* ; Pierre de Chevigny, Jean Péridier, Philippe d'Argenlieu, *vice-présidents* ; le général Antoine Béthouart, Georges Repiquet, Jean de Lachomette, *secrétaires* ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Jean Berthoin, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Julien Brunhes, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Georges Dardel, le général Jean Ganeval, Lucien Gautier, Robert Gravier, Raymond Guyot, Gustave Héon, Joseph-Pierre Lanet, Charles Laurent-Thouverey, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Louis Martin, André Monteil, Roger Morève, André Morice, Léon Motais de Narbonne, Marius Moutet, Henri Parisot, le général Ernest Petit, Guy Petit, Alain Poher, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Paul Wach, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 37),
469 et in-8° 65.

Sénat : 15 et 16 (tomes I, II et III, annexes 36 et 37) (1967-1968).

Lois de finances. — Armées - Aviation.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget qui nous est soumis est le quatrième dans le cadre de la loi de programme 1965-1970, établie en rapport avec la politique de défense du Gouvernement.

Les caractéristiques principales sont pour la section « Air » :

- une stabilité relative des dépenses ordinaires ;
- un tassement des dépenses en capital qui s'explique en particulier par la diminution des investissements de la première génération de la Force nucléaire stratégique ;
- la continuation ou le lancement de programmes engageant l'industrie aéronautique jusqu'en 1971.

*
* *

Avant d'analyser ce projet, il est intéressant de le comparer au projet du budget total des Armées et de suivre son évolution par rapport au budget 1967.

Budget Air par rapport au budget des Armées.

CREDITS de paiement.	BUDGET 1968			POUR mémoire. 1967
	Armées.	Air.	Air.	Air.
			(En pourcentage.)	
Titre III.....	12.009	2.488	20,7	21
Titre V.....	12.982	3.139	24,2	25,4
Total	24.991	5.627	22,5	23,3

Budget « Air » 1968 par rapport au budget « Air » 1967.

CREDITS DE PAIEMENT	VARIATION 1968-1967			
	1967	1968	Différence absolue.	Différence relative.
Titre III :				
Armées	11.344	12.009	+ 665	+ 5,8 %
Air	2.376	2.488	+ 112	+ 4,7 %
Titre V :				
Armées	12.207	12.982	+ 775	+ 6,3 %
Air	3.108	3.139	+ 31	+ 1 %
Total :				
Armées	23.551	24.991	+ 1.440	+ 6,1 %
Air	5.484	5.627	+ 143	+ 2,6 %

Analyse du titre III.

Le titre III est en augmentation de 4,7 % par rapport à 1967 ; cet accroissement apparaît assez théorique, compte tenu de l'augmentation prévisible du coût de la vie qui se situe dans le même ordre de grandeur.

Analyse globale.

RUBRIQUE	1967	1968	DIFFERENCE	
			Absolue.	Relative.
Personnel et entretien du personnel	1.614	1.655	+ 41	+ 2,32 %
Fonctionnement	127	141	+ 14	+ 11,1 %
Carburant	336	333	— 3	— 1,3 %
Entretien avion	254	310	+ 56	(1) + 22 %
Infrastructure, entretien domaine	45	49	+ 4	+ 10,5 %
Totaux	2.376	2.488	+ 112	+ 4,7 %

(1) Dont 10 % sont imputables au changement de régime fiscal.

EFFECTIFS

L'année 1968 sera marquée par une nouvelle réduction des effectifs qui devront passer de 110.306 à 108.599. Cela provient de l'importante diminution des personnels stationnés à Mers-el-Kébir et de regroupements divers, en particulier à la suite du repli sur le territoire national des bases d'Allemagne occidentale. Cette réduction empêchera cette année encore que soient honorés complètement les tableaux d'effectifs des unités autres que celles des Forces Aériennes Stratégiques.

MESURES INTÉRESSANT LE PERSONNEL

Certaines des mesures prises en 1967 ont été reconduites dans le projet de budget pour 1968 ; il s'agit essentiellement de mesures propres à compenser partiellement les hausses économiques. Ce sont, en plus de celles qui intéressent toute la fonction publique (principalement 4 % d'augmentation prévisible sur les soldes) :

- 6 % d'augmentation de l'indemnité pour charges militaires, soit 13 F par mois pour un capitaine ;
- 4 % d'augmentation sur les masses d'entretien en vue d'améliorer, en particulier, la masse d'habillement et le bien-être de la troupe.

A l'opposé, certaines mesures, destinées à améliorer la situation du personnel en général et à faciliter le recrutement et la conservation de certains spécialistes, amorcées en 1967, n'ont pu être développées pour 1968 dans le cadre de ce projet de budget. Il s'agit en particulier de :

- l'augmentation de la prime d'alerte opérationnelle ;
- l'attribution de la prime de responsabilité aux contrôleurs d'opérations aériennes qui effectuent un travail similaire à celui des contrôleurs civils, qu'ils côtoient souvent et remplacent éventuellement. L'Armée de l'Air avait prévu une prime de 10 % de la solde de base (environ 55 F pour un sous-officier breveté élémentaire ; 135 F pour un commandant), prime nettement inférieure à celle des civils effectuant un travail équivalent ;
- une nouvelle augmentation du pourcentage d'échelle IV des sous-officiers. Cette mesure, qui avait intéressé 800 sous-officiers en 1967 et dont nous avons signalé l'année dernière qu'elle

devait être suivie et amplifiée pendant au moins cinq ans, n'a pas été retenue. Il convient toutefois d'indiquer que la lettre rectificative, que le Gouvernement s'est engagé à présenter devant le Parlement au cours de la deuxième lecture, permettra de revaloriser certains indices des échelles II et IV ; cette mesure intéressera environ 15.000 sous-officiers qui toucheront environ 200 F de plus par an ;

— l'amélioration de la pyramide des officiers supérieurs. Seule la mesure prise de maintenir un surnombre provisoire de 5 postes de colonels et de 10 postes de lieutenants-colonels a été reconduite cette année. Ce problème reste très important pour l'Armée de l'Air où la hiérarchie des différents corps d'officiers est restée inchangée depuis 1954, en face de l'importante évolution de cette armée et de la pyramide des autres armées (28,7 % pour l'Armée de Terre et 33,5 % pour la Marine contre 22,6 % pour l'Armée de l'Air).

Il en résulte :

— le cumul sur un même titulaire de fonctions dont l'importance justifierait un dédoublement de postes ;

— l'attribution à certains officiers de responsabilités d'un niveau très supérieur à leur grade ;

— l'impossibilité d'accroître la participation actuellement insuffisante de l'Armée de l'Air aux organismes interarmées.

Pour ces raisons, l'Armée de l'Air a proposé la réalisation d'une pyramide comportant 30 % d'officiers supérieurs. Une décision rapide et des mesures transitoires doivent être prises sans attendre l'aboutissement du projet de réforme du corps des officiers qui pourrait être présenté au Parlement en 1968.

Il en est de même en ce qui concerne l'amélioration de la pyramide du personnel féminin de l'Armée de l'Air qui reste un souci constant du commandement. Certains surnombres temporaires ont été obtenus (122 postes de première à quatrième catégorie) en attendant l'aboutissement du projet de réforme du statut étudié à l'échelon des Armées. Des surnombres gagés seront demandés pour 1968 si le statut en cours de discussion n'était pas acquis en temps voulu.

CRÉDITS D'ENTRETIEN

Les crédits d'entretien du matériel progressent très rapidement et grèvent lourdement les crédits du titre III de l'Armée de l'Air où ils absorbent près de 10 % des crédits nouveaux. Cette progression se justifie par l'arrivée des appareils du type « Mirage » en cycle d'entretien majeur. Des dispositions ont été prises pour diminuer ces dépenses en particulier par l'augmentation des limites de fonctionnement des appareils et par l'accroissement du plan de charge des ateliers industriels de l'aéronautique, mais ces mesures vont atteindre rapidement leur plafond et les perspectives d'avenir dans ce domaine restent sévères.

Les stocks de carburants étant maintenant reconstitués, un léger abattement a été prévu : ces stocks seront maintenus à niveau dans la mesure où les prix resteront relativement stables en 1968.

Les crédits prévus pour l'entretien du domaine et les charges diverses (instruction, fonctionnement, téléphone, taxes d'atterrissage) sont en hausse de 10 % environ ; ils sont malgré tout insuffisants et permettront difficilement de faire face aux charges nouvelles et à la hausse de certains tarifs.

Analyse du titre V.

Le projet de budget du titre V est caractérisé par :

- une croissance des ouvertures d'autorisations de programme conforme à l'évolution du budget des Armées ;
- une certaine stagnation des crédits de paiement, stagnation permise par les gestions précédentes et la modification du régime de taxation.

ANALYSE GLOBALE

Dans les deux tableaux suivants, la comparaison entre les budgets 1967 et 1968 n'est donnée qu'à titre indicatif, les mesures nouvelles 1968 étant établies sous le nouveau régime de taxation.

Autorisations de programme.

	1967	1968		VARIATION
		Mesure nouvelle.	Ajustement des AP. antér. (TVA comprise).	
51-71 Etudes	635	710	726	+ 11,8 %
52-71 Investissements D. T. C. A. ...	127,5	132,6	130,8	+ 4 %
53-41 Commissariat	70	69,9	69,5	0 %
53-51 Armement munition	122,5	125,5	121,7	+ 2,4 %
53-52 Matériels sol	75	75	73,8	0 %
53-71/1 Matériels télec-sol plus rénovation bord.....	251	280,1	273,6	+ 11,6 %
53-72/1 Matériels aériens.....	1.411,7	1.438,3	1.432,3	+ 4,7 %
53-71/2 } Rechanges matériel télec.				
53-72/2 } et aériens	620	601,5	585,2	- 3 %
54-61 Infrastructure	180	190	190	+ 5,5 %
Total du titre V	3.492,7	3.662,9	3.602,9	+ 4,8 %

Crédits de paiement.

	1967	1968	VARIATION relative 1968/1967.
			Pourcentage.
51-71 Etudes et prototypes.....	585,9	695	+ 18,6
52-71 Investissements DTCA.....	152	140	- 7,8
53-41 Commissariat	68	73	+ 7,3
53-51 Armement, munition.....	96	125	+ 3
53-52 Matériels sol.....	73	72,5	- 0,7
53-71/1 Matériel télec-sol plus rénovation bord.....	220	226,5	+ 2,9
53-72/1 Matériels aériens.....	1.118,7	1.035,5	- 7,5
53-71/2 } Rechanges matériels télec. et			
53-72/2 } aériens	550	564	+ 2,5
54-61 } Infrastructure			
54-62 }	244,9	208	- 15,1
Totaux	3.108,5	3.139,5	+ 1

ANALYSE DES PRINCIPAUX CHAPITRES

Chapitre 51-71. — *Etudes et prototypes.*

Les crédits sont destinés à compléter la mise au point des matériels nouvellement en service, mais surtout à financer les études de matériels nouveaux ainsi que la réalisation et les essais des prototypes.

Pour diverses raisons, le projet franco-anglais d'avion à géométrie variable a été abandonné en 1967. La France, tout en continuant à poursuivre les études sur ce type d'appareil, a lancé le programme d'un avion destiné à remplacer, à partir de 1972, les matériels arrivant en extinction dans nos escadres de défense aérienne. Il s'agit du F 1, appareil qui, tout en restant de conception classique, doit être considéré comme un avion de transition très-valable et présentant un intérêt certain pour l'exportation. C'est un appareil à aile en flèche, de réalisation entièrement française (cellule, équipements et moteur, ce dernier étant un SNECMA Atar 9 K 50, analogue à celui qui a fait ses preuves sur le Mirage IV) ; 173 millions ont été prévus en 1968 pour financer la première tranche des liasses et outillages.

L'avion à géométrie variable n'a pas été perdu de vue : un prototype, le Mirage G, va faire son premier vol ces jours-ci. L'étude de la formule est poursuivie et des crédits d'études ont été prévus à cet effet ; l'effort dans ce domaine devra se poursuivre au cours des prochaines années en vue d'aboutir à un bimoteur, successeur, à partir de 1975, des Mirage actuels, et qui représenterait un progrès déterminant par rapport aux formules d'aujourd'hui.

Dans le domaine des hélicoptères, des crédits ont été prévus dans ce chapitre pour le SA 340, destiné à remplacer l'Alouette et pour le W. G. 13, appareil polyvalent construit en collaboration avec la Grande-Bretagne et qui intéresse plus particulièrement la Marine et l'Armée de Terre.

En ce qui concerne l'armement, des crédits d'études sont encore prévus cette année pour l'engin Air-Sol AS 37. Cet engin « Martel » est étudié et construit en collaboration avec la Grande-

Bretagne sous deux versions : une version conçue pour la lutte anti-radar et destinée à l'Armée de l'Air française, une version à guidage par télévision répondant aux besoins et aux possibilités de la Royal Air Force.

Chapitre 52-71. — *Equipement technique et industriel.*

Pour ce chapitre, la dotation prévue est légèrement inférieure aux demandes de la Direction technique des Constructions aéronautiques et de la Délégation ministérielle pour l'Armement, mais doit permettre de poursuivre normalement la politique d'investissement dans les établissements d'Etat et dans l'industrie aéronautique.

Chapitre 53-31. — *Armement et munitions.*

Les munitions d'instruction absorbent près de la moitié des crédits de ce chapitre, l'autre moitié sera dans le budget 1968 principalement consacrée à la construction en série de l'engin AS 37.

Chapitre 53-71. — *Télécommunications.*

Ce chapitre traduit la poursuite de la rénovation des matériels de bord (en particulier en application des règlements de navigation aérienne et de sécurité des vols), du programme Strida et du réseau hertzien Air 70.

Chapitre 53-72. — *Matériels aériens.*

La dotation de ce chapitre, le plus important du titre V, est comparable à celle de 1967. L'effort portera essentiellement cette année sur le programme Jaguar ; les principaux crédits de ce chapitre seront ainsi ventilés :

— commande de 50 Jaguar et poursuite du financement de l'outillage.....	1.020 millions
— lancement du « F. 1 »	173 —
— rechanges	527 —

Il faut noter une stabilisation du poste « rechanges » après les fortes augmentations constatées ces dernières années.

Chapitre 54-61. — *Travaux et installations.*

L'effort portera sur :

— l'achèvement de l'aménagement des bases de la Force Aérienne Stratégique et la poursuite de la réalisation de leur environnement ;

— la poursuite de l'aménagement des bases devant recevoir les Mirage III, les Transall ainsi que les unités repliées d'Allemagne.

En résumé, les principaux matériels d'armements ou les travaux qu'il est prévu de financer au titre des crédits de ce budget sont :

- 5 Mirage III B, livrables en 1968 ;
- 50 Jaguar, livrables à compter de 1971 ;
- le lancement du F. 1 ;
- la participation au lancement en série de l'engin Air-Sol Martel ;
- la continuation de divers programmes de télécommunications (Strida, réseau Air 70, détection électro-magnétique).

Il paraît enfin intéressant de signaler les principaux matériels d'armement, précédemment commandés, que l'Armée de l'Air mettra en service en 1968 :

- 1 Mirage IV ;
- 14 Mirage III RD (reconnaissance) ;
- 9 Mirage III E ;
- 5 Mirage III B (biplace) ;
- 14 Transall ;
- 22 Fouga 6 ;
- 4 Bréguet 941 ;
- 1 Mystère 20 ;
- 2 Strida (à Contrexéville et à Doullens) ;
- 1 radar Palmier ;
- 1 relais automatique d'information (à Metz) ;
- 3 stations radar 23 centimètres ;
- 17 stations du réseau Air 70 ;
- 250 télé-imprimeurs électroniques.

Si votre rapporteur n'a pas évoqué la deuxième génération de la force nucléaire stratégique, celle des engins SSBS, c'est parce que les crédits nécessaires pour cet armement sont inscrits dans le budget de la section commune. La mise en œuvre de cette force a été confiée à l'Armée de l'Air, les crédits nécessaires à l'achèvement de la base-vie et à son équipement sont inscrits dans son budget. Par ailleurs, il convient de souligner le nouvel effort demandé à l'Armée de l'Air pour former, encadrer et soutenir tous les éléments appelés à cette mise en œuvre.

CONCLUSION

Votre Commission, constatant que les mesures pour le personnel sont toujours insuffisantes, ne peut que reprendre les mêmes termes employés l'année dernière pour demander au Gouvernement d'accentuer son effort pour revaloriser la condition militaire, jugeant que ce qui est actuellement prévu pour 1968 est insuffisant au double point de vue des avantages matériels et des perspectives d'avancement pour les personnels officier, sous-officier et personnel féminin.

En revanche, l'avenir de l'équipement de l'Armée de l'Air, qui paraissait incertain l'année dernière à votre rapporteur, s'est sensiblement clarifié ; en effet, des décisions restaient à prendre ; elles ont été prises et traduites dans le présent projet de budget. Ce sont : le renoncement, à moyen terme, à la formule de l'avion franco-anglais à géométrie variable, le lancement de l'intercepteur F 1 et de l'avion d'école et d'appui « Jaguar ».

Votre Commission est consciente que l'avenir de l'équipement à long terme de l'Armée de l'Air reste un problème difficile à résoudre. Elle recommande au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour mener à bonne fin les études des matériels évolués qui lui semblent indispensables pour assurer cet avenir, en particulier, l'avion à géométrie variable et un réacteur de la classe « Mach 3 ».

Sous réserve de ces observations concernant l'avenir de l'Armée de l'Air, tant au point de vue des personnels qu'à celui des matériels, votre Commission émet un avis favorable à l'adoption, sans modification, des crédits de la section « Air » du budget des armées.